



Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Projet

Février 2006

460, chemin Principal
C.P. 1460 Cap-aux-Meules
Îles-de-la-Madeleine, Québec
G0B 1B0

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA
MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

JOEL ARSENEAU
Maire

JONATHAN LAPIERRE
Conseiller de Grande-Entrée

NICOLAS ARSENEAU
Conseiller de Havre-aux-Maisons

LÉON DERASPE
Conseiller de l'Étang-du-Nord

ROGER CHEVARIE
Conseiller de Fatima

ROSAIRE ARSENEAU
Conseiller de Cap aux Meules

GÉRARD VERDIER
Conseiller de Havre-Aubert

COMITÉ DE CONSULTATION PUBLIQUE

ROBERT MERCIER
Milieu syndical

ISABELLE HUBERT
Milieu socio-communautaire

CAROLE LEBLANC
Milieu environnemental

JEAN-PAUL RICHARD
Milieu des affaires

ROBERT NOËL DE TILLY
Ressourcerie – Ré-Utiles

ÉQUIPE DE TRAVAIL

CAROLINE RICHARD ING.
Directrice adjointe aux travaux publics

JACYNTHE CYR
Adjointe administrative travaux publics

BERTRAND CYR
Chef d'usine au CGMR

JEAN HUBERT ING.
Directeur adjoint à l'hygiène du milieu

JEAN RICHARD
Directeur des travaux publics

SERGE BOURGEOIS
Aménagiste

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION : La Municipalité et la gestion des matières résiduelles	1
SECTION 1 : La description du territoire	5
Chapitre 1 - Description géographique du territoire	5
1.1 Les grandes affectations du sol	6
1.2 Les grandes orientations du schéma d'aménagement du territoire	10
1.3 Les territoires particuliers	12
Chapitre 2 - La démographie	14
2.1 La population permanente	14
2.2 La population saisonnière	14
2.3 Projections démographiques	14
Chapitre 3 - Les activités économiques	16
3.1 L'industrie de la pêche	16
3.2 Le tourisme	18
3.3 L'agriculture	19
3.4 L'industrie minière	20
3.5 L'industrie de la construction	20
3.6 Les services publics, parapublics et privés	20
SECTION 2 : La gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine	25
Chapitre 4 - Organisation administrative du territoire et réglementation en vigueur	25
Chapitre 5 - Entente intermunicipale	27
Chapitre 6 - Programme municipaux de gestion des matières résiduelles	27
6.1 Collecte des matières résiduelles domestiques	28
6.2 Collecte sélective des matières recyclables	29
6.3 Collecte des résidus organiques	30
6.4 Collecte des résidus domestiques dangereux	31
6.5 Collecte des apports volontaires	31
6.6 Collecte des encombrants	31
6.7 Collecte des boues	32
6.8 Collecte spéciale	34
6.9 Les programmes de communication et de sensibilisation	34

6.10	Coût de gestion des matières résiduelles assumés par le secteur municipal	35
Chapitre 7 :	Les intervenants en gestion des matières résiduelles	36
7.1	Les intervenants	36
7.2	Activités du secteur municipal et du secteur privé	36
SECTION 3 : Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire		37
Chapitre 8 :	Matières recyclables récupérées et valorisées	38
8.1	La collecte résiduelle	38
8.2	Matières consignées	39
8.3	Pneus hors d'usage	39
8.4	Textile	40
8.5	La collecte commerciale	40
Chapitre 9 :	Les résidus organiques récupérés et valorisés	41
Chapitre 10 :	Les résidus domestiques dangereux récupérés et valorisés	42
Chapitre 11 :	Matériaux secs récupérés et valorisés	43
Chapitre 12 :	Boues récupérées et valorisées	44
12.1	La provenance des boues	44
12.2	Type de collecte et traitement	44
12.3	Quantité générée, valorisée et éliminée	44
12.4	Impacts et risques potentiels	45
Chapitre 13 :	La collecte des matières incinérables	46
Chapitre 14 :	Le bilan	47
14.1	Le bilan 2004	47
14.2	Les prévisions 2008	48
SECTION 4 : Orientation et objectifs		50
Chapitre 15 :	Rappel des objectifs régionaux et objectifs municipaux	50
Chapitre 16 :	Recensement des diverses installations de gestion des matières résiduelles du territoire	52
SECTION 5 : Scénario de mise en œuvre		53
Chapitre 17 :	Matières recyclables	54
Chapitre 18 :	Matières compostables	56
Chapitre 19 :	Apports volontaires	57
Chapitre 20 :	L'incinération	58

Chapitre 21 :	La gestion des boues	58
Chapitre 22 :	Lieu d'enfouissement technique	58
Chapitre 23 :	Programme de suivi	59
Chapitre 24 :	Coûts de l'optimisation	60
Chapitre 25 :	Échéancier	62
CONCLUSION		63
BIBLIOGRAPHIE		64

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1	Projection démographique du ISQ	15
Tableau 2.2	Évolution de la population des Îles par localité 1961-2001	15
Tableau 3.1	Les infrastructures liées à la pêche	17
Tableau 3.2	Les services provinciaux et fédéraux	21
Tableau 3.3	Les services socio-sanitaires et éducatifs	23
Tableau 3.4	Les services municipaux	24
Tableau 4.1	Responsabilités des intervenants	25
Tableau 4.2	Règlements municipaux en vigueur	26
Tableau 6.1	La collecte des matières incinérables	28
Tableau 6.2	La collecte des matières recyclables	29
Tableau 6.3	La collecte des résidus organiques	30
Tableau 6.4	La collecte des encombrants	32
Tableau 6.5	La collecte des boues	33
Tableau 6.6	Les programmes de communication et de sensibilisation	34
Tableau 6.7	Les coûts de la gestion en résumé	35
Tableau 8.1	Quantité de matières recyclables récupérées et valorisées par le secteur résidentiel	38
Tableau 8.2	Quantité de matières recyclables récupérées et valorisées par le secteur résidentiel	40
Tableau 9.1	Les résidus organiques	41
Tableau 11.1	Les matériaux secs	43
Tableau 12.1	Les boues résidentiels	44
Tableau 12.2	Les boues municipales	44
Tableau 12.3	Les boues industrielles	45
Tableau 14.1	Bilan 2004 – Volet résidentiel	47
Tableau 14.2	Bilan 2004 – Volet commercial	48
Tableau 14.3	Bilan des matières générées	49
Tableau 16.1	Recensement et capacité de traitement des installations	52
Tableau 16.2	Recensement et capacité d'élimination sur le territoire	52

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Guide tri à deux voies	2
Figure 2 :	Guide de tri à trois voies	3
Figure 3 :	Contenants distribués	3
Figure 4 :	Guide de tri à l'endos du calendrier de la collecte des matières	4
Figure 5 :	Carte de l'archipel	5
Figure 6 :	Réserve faunique de la Pointe de l'Est	12
Figure 7 :	Site historique de la Grave	13
Figure 8 :	Port de pêche à Pointe aux Loups	16
Figure 9 :	Concours annuel des châteaux de sable	18
Figure 10 :	Pâturage à l'Anse-à-la-Cabane	19
Figure 11 :	Port de Cap-aux-Meules	20

INTRODUCTION: La Municipalité et la gestion des matières résiduelles

L'Évolution de la structure municipale des Îles-de-la-Madeleine

Les structures municipales de l'archipel ont subi bien des transformations depuis la création en 1846 de la première municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Cette municipalité, qui couvrait à l'origine l'ensemble du territoire, existera jusqu'en 1875, moment où trois municipalités seront créées; les municipalités de Havre-Aubert au sud, de L'Étang-du-Nord au centre et celle de Havre-aux-Maisons au nord.

Par la suite, les limites territoriales municipales ont évolué en créant les municipalités de Bassin, Grosse-Île, Grande-Entrée, Cap-aux-Meules, Fatima et l'Île d'Entrée.

En 2000, on assiste à la première fusion municipale avec les municipalités de l'Île d'Entrée et de l'Île-du-Havre-Aubert. Enfin, en 2001, on procède au regroupement des sept municipalités locales et de la MRC en une seule entité administrative pour former la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Le conseil de la Municipalité est composé du maire et de huit conseillers, chacun représentant un district électoral correspondant aux limites des anciennes municipalités, telles qu'elles existaient avant juin 2000. En janvier 2006, Grosse-Île redevient une entité municipale et un conseil d'agglomération est créé pour assumer certaines responsabilités à caractère régional.

Les municipalités locales et la gestion des matières résiduelles

L'élimination de plus de 10 000 tonnes de déchets produits annuellement sur l'archipel a contraint les autorités municipales, au cours des vingt (20) dernières années, et plus particulièrement suite à l'adoption du règlement provincial sur les déchets solides, à concentrer leur énergie à la recherche de solutions acceptables pour le milieu. Cette problématique était d'autant plus importante dû à la localisation des dépotoirs locaux et aux dangers imminents de contamination de la nappe phréatique par ceux-ci. Suite à l'adoption du règlement provincial sur les déchets solides en 1980, on a procédé à la fermeture de cinq (5) des huit (8) dépotoirs alors en opération.

Jusqu'en 1994, trois dépotoirs ont continué d'être exploités, l'un sur la dune du Havre-Aubert et exploité par cette municipalité; le second sur la dune de l'est, près du Cap de l'Est, desservant les municipalités de Grosse-Île et de Grande-Entrée et le dernier, le plus important, sur la dune du Sud à Havre-aux-Maisons, recueillant les déchets des quatre

municipalités centrales. À ces lieux d'élimination exploités par les municipalités s'ajoutaient malheureusement un certain nombre de dépotoirs clandestins, de dépôts de ferraille et de carcasses de voitures hors d'usage qui détérioraient le paysage.

C'est en 1993 que les municipalités des Îles-de-la-Madeleine confient la gestion des matières résiduelles à la MRC des Îles-de-la-Madeleine, qui instaure le système de traitement actuel.

En 2002, la nouvelle municipalité détient certaines compétences particulières, notamment, en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles. En effet, elle peut établir, posséder et exploiter un établissement de récupération et de recyclage des matières résiduelles, un lieu d'élimination des résidus provenant d'un tel établissement ainsi que des boues provenant des usines d'épuration des eaux usées et des installations septiques des résidences isolées. C'est ainsi que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine possède, sur le site du centre de gestion des matières résiduelles, un incinérateur, un centre de recyclage, une aire de compostage, un centre de traitement des boues de fosses septiques et une ressourcerie (gérée par Ré-Utile). À toutes ces infrastructures s'ajoutera sous peu un lieu d'enfouissement technique afin de terminer la chaîne de traitement.

La collecte à trois voies

En 1993, après avoir réuni les sommes nécessaires au financement du projet et, suite à une délégation de compétence des municipalités locales vers la MRC, débute la construction du Centre régional de gestion des matières résiduelles par compostage et incinération. Un projet de 7.5 millions de dollars, financé par le ministère des Affaires municipales, Hydro-Québec et les municipalités locales.

À la mise en opération de ce centre, au printemps 1994, correspond également la mise en place du tri des matières compostables et incinérables pour les résidences du territoire.



Figure 1 - Guide de tri à deux voies

Comme l'élimination via l'incinérateur s'avère un mode très coûteux, il a fallu irréfutablement réduire la quantité de matières destinées à l'incinération.

Pour atteindre cet objectif, nous avons dû nous assurer la participation citoyenne au tri à la source, ce qui a permis à la fois de réduire les dépenses imputables au fonctionnement de l'incinérateur et d'augmenter les quantités de matières compostées.



Figure 2 - Guide de tri à trois voies

À cette fin, on a procédé à la distribution de plus de 10 000 bacs roulants à chacune des résidences, permettant ainsi la mise en valeur tant des matières recyclables que des matières compostables.

Donc, depuis mai 1997, les Madelinots disposent d'un système de collecte des matières résiduelles à trois voies, lequel vise l'atteinte d'un maximum de récupération des matières recyclables, un maximum de compost de bonne qualité et un minimum de déchets à acheminer à l'incinérateur.



Figure 3 - Conteneurs distribués

En 1998, les industries, commerces et institutions (ICI) ont également été invités à prendre part à ce tri à la source, en s'équipant de bacs roulants et de contenants métalliques pour une collecte automatisée de leurs résidus. Chacun de ces ICI a établi un

SECTION 1 : LA DESCRIPTION DU TERRITOIRE¹

Chapitre 1 : Description géographique du territoire

L'archipel des Îles-de-la-Madeleine est situé au cœur du golfe Saint-Laurent, plus exactement à 105 km de l'Île-du-Prince-Édouard, à 95 km du Cap-Breton et à 215 km de la péninsule gaspésienne. Cet archipel comprend une quinzaine d'îles, dont 7 reliées entre elles par d'étroites dunes de sable.

La superficie du territoire de la municipalité est de 202 km². Si l'on inclut l'espace occupé par les lagunes et les superficies de sable découvertes ou faiblement submergées lors des marées les plus basses, on obtient une surface d'environ 360 km². Toutefois, lorsque l'on parle d'espace « constructible », il faut retirer de cette superficie terrestre reconnue (202 km²), l'imposant cordon dunaire qui, à lui seul, représente 60 km². C'est donc dire que l'espace pouvant être occupé par l'habitat est de 140 km².



Figure 5 - Carte de l'archipel

L'archipel comprend une quinzaine d'îles, dont huit (8) sont habitées. Sept (7) de celles-ci sont reliées entre elles par d'étroites dunes de sable ; ces îles sont, du nord au sud : l'île de Grande-Entrée, l'île de l'Est, la Grosse-Île, l'île au Loup, l'île du Havre-aux-Maisons, l'île du Cap-aux-Meules et l'île du Havre-Aubert. Pour sa part, l'île d'Entrée, située à 16 km de celle de Cap-aux-Meules, demeure la seule île habitée à ne pas être reliée à l'archipel par la route mais plutôt par voies maritime et aérienne.

Géographiquement, l'archipel madelinien est plus près des provinces atlantiques que de la province de Québec, à laquelle il est officiellement rattaché depuis *l'Acte de Québec* de 1774.

¹ Source : Projet de schéma d'aménagement révisé (document de travail)

1.1 Les grandes affectations du sol²

Affecter un territoire, c'est lui attribuer une vocation spécifique compte tenu de l'utilisation actuelle du sol ainsi que des potentiels et contraintes liés à son utilisation. En fait, il s'agit d'un choix que fait la Municipalité en transposant sur le territoire, les grandes orientations d'aménagement inscrites à son schéma d'aménagement.

Les grandes affectations du territoire, ce sont de grands espaces, un peu flous en terme de délimitation, qui nécessairement englobent plusieurs activités.

L'AFFECTATION CONSERVATION

De par la superficie qu'elle couvre et à cause des caractéristiques du territoire qui lui sont associées, l'affectation conservation est manifestement la plus importante. Pas étonnant puisqu'elle correspond à la presque totalité du milieu dunaire, aux immenses lagunes, à certains boisés et à l'ensemble des îles et îlots non habités.

En lien direct avec la première grande orientation retenue par le conseil de la Municipalité à son schéma d'aménagement, cette affectation a comme principal objectif la protection de territoires fragiles sur lesquels toute forme d'intervention, si légère soit-elle, peut, faute de précautions, en perturber l'équilibre et souvent de manière irréversible. L'affectation conservation vise donc clairement la préservation des habitats et des ressources marines, ainsi que la protection des cordons dunaires, des terres basses et humides, des tourbières et des secteurs d'intérêt faunique et écologique

Dans les territoires couverts par cette affectation, à l'exception des infrastructures publiques auxquelles on reconnaît un caractère de nécessité (exemples : routes, réseaux de distribution d'énergie et de communication, quais et havres de pêche, site de traitement des matières résiduelles, stationnements et passerelles donnant accès à la plage), l'implantation de toute infrastructure lourde et permanente est interdite.

² Les grandes affectations des sols ainsi que les grandes orientations d'aménagement sont tirées du projet de schéma d'aménagement révisé (document de travail) pour lesquelles le conseil de la municipalité a souscrit sans toutefois avoir procédé à l'adoption du document conformément aux dispositions de la L.A.U. Le travail de révision sera cependant complété au cours de l'année 2006.

L'AFFECTION VILLÉGIATURE

Cette affectation reconnaît le phénomène de villégiature existant en milieu dunaire depuis plusieurs années, mais circonscrit à quelques secteurs cette nouvelle tendance. Cet usage entraîne une plus grande accessibilité à la dune en des endroits précis et, par conséquent, une dégradation évidente de ces milieux fragiles. De plus, à ces impacts environnementaux, nous devons ajouter les impacts visuels sur le paysage résultant de la faible qualité esthétique et architecturale de certaines des constructions qu'on y retrouve.

Cette affectation a donc comme but de limiter cet usage à des secteurs bien distincts (il s'agit davantage de petits secteurs que de vastes territoires) tout en favorisant une meilleure intégration de ces aménagements au milieu dunaire. Sa délimitation permet tout au plus la création de nouveaux sites par un agrandissement contrôlé des secteurs déjà existants et situés en bordure des noyaux rocheux et des services municipaux.

L'AFFECTION AGRICOLE

L'affectation agricole est située un peu plus en retrait par rapport aux secteurs où l'on favorise davantage les activités urbaines. Globalement, elle couvre les terres actuellement utilisées à des fins agricoles et celles dont le potentiel nous indique une possibilité de mise en valeur, que ce soit pour le pâturage, la culture maraîchère ou fourragère.

L'objectif premier de cette affectation est d'assurer la conservation des sols à potentiel agricole et l'espace viable au développement de cette activité tout en réduisant les conflits d'utilisation du sol et les impacts négatifs qui en découlent.

L'AFFECTION FORESTIÈRE

Tout comme l'affectation agricole, l'affectation forestière est située généralement plus au centre des noyaux rocheux et en retrait par rapport aux activités plus urbaines. Elle couvre les secteurs actuellement boisés ou ceux qui représentent un potentiel de reboisement et vise de façon prioritaire la protection du couvert forestier, la réduction de

l'érosion, le réapprovisionnement de la nappe phréatique et l'utilisation rationnelle de la forêt comme base indispensable à la pratique de certaines activités récréatives et utilitaires.

L'AFFECTION INDUSTRIELLE LIÉE AUX ACTIVITÉS D'EXTRACTION

L'exploitation des carrières et sablières sur un territoire aussi exigu que celui des Îles-de-la-Madeleine, entraîne inévitablement de sérieux impacts environnementaux, et plus particulièrement sur la qualité du paysage puisque ces exploitations sont localisées à flanc de butte, à proximité des secteurs habités et, dans la plupart des cas, visibles de la route. Cette réalité force donc la Municipalité à circonscrire cette activité industrielle à des secteurs ponctuels et très délimités. En fait, comme il existe suffisamment de sites en opération pour répondre aux besoins du milieu en gravier et en terre et que ces sources d'approvisionnement sont relativement bien réparties sur le territoire, l'exploitation des carrières et sablières sera dorénavant limitée aux sites actuellement reconnus et utilisés à cette fin.

L'AFFECTION URBAINE / PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

Cette affectation, tout comme celles qui suivront, est davantage associée à des usages résidentiels, commerciaux, industriels et communautaires, autrement dit aux activités plus quotidiennes qui découlent de l'occupation d'un territoire.

L'affectation urbaine couvre les secteurs situés en bordure ou à proximité des deux principaux services publics essentiels à un développement plus urbanisé, soit l'aqueduc et l'égout. L'affectation urbaine vise donc une plus grande concentration de population et, par conséquent, la rentabilisation des infrastructures en place. Par ailleurs, comme les usages que l'on favorise ici sont associés aux activités urbaines et à une plus grande densité d'occupation du sol, cette affectation ne favorise pas les activités agricoles.

On retrouve donc cette affectation sur l'Île-du-Havre-Aubert (secteur de La Grave), à trois (3) endroits sur l'île de Cap-aux-Meules (secteur de Lavernière, secteur centre de Fatima et l'ensemble de la municipalité de Cap-aux-Meules) ainsi que sur l'île de Havre-aux-Maisons (secteur Dune du Sud).

L'AFFECTION SEMI-URBAINE

Si l'on compare le tissu urbain de l'archipel à ce que l'on retrouve généralement sur le continent, on remarque que celui-ci a plutôt l'allure d'une bande sinueuse longeant le réseau routier de part et d'autre. L'affectation semi-urbaine épouse donc cette trame qui se distingue avant tout par son étalement, sa structure désordonnée et par la présence d'un seul service, soit l'aqueduc. On retrouve ce type d'affectation sur l'Île-du-Havre-Aubert, sur l'île de Cap-aux-Meules, plus précisément à L'Étang-du-Nord et à Fatima, de même que sur l'île de Havre-aux-Maisons.

Cette affectation qui vise la rentabilisation des infrastructures et le resserrement de l'habitat a été délimitée en tenant compte de l'étalement actuel, du réseau routier, des infrastructures en place de même que du potentiel des secteurs non occupés, mais situés à proximité des services et du noyau plus urbanisé.

L'AFFECTION RURALE

L'agglomération rurale se distingue des deux précédentes par une plus faible densité d'occupation du territoire et par l'absence de services municipaux, tels l'aqueduc et l'égout. Cette affectation couvre en effet des territoires non desservis par ces services, ce qui sous-entend une trame urbaine différente. Néanmoins, les usages que l'on favorise sont les mêmes que ceux mentionnés à l'affectation semi-urbaine, mais ici aussi avec une approche prudente en ce qui a trait aux activités agricoles qui peuvent représenter dans ce cas-ci, une menace de contamination des sources d'approvisionnement d'eau douce individuelles. On retrouve donc cette affectation du côté est de l'archipel, soit sur l'île de Pointe-aux-Loups, à Grosse-Île et à Grande-Entrée de même que sur l'Île d'Entrée.

1.2 Les grandes orientations du schéma d'aménagement du territoire

Trois (3) grandes orientations d'aménagement ont été inscrites au premier schéma d'aménagement et guideront la Municipalité en matière d'aménagement du territoire au cours des prochaines années.

ORIENTATION 1

Protéger le milieu naturel, garantie d'un milieu de vie de qualité et base sur laquelle s'appuient les différents secteurs de notre économie (pêche, aquaculture, tourisme et agriculture)

L'économie de l'archipel dépend presque en totalité de ressources renouvelables, la plupart énormément fragiles. L'avenir des pêches, de l'aquaculture, de l'agriculture et du tourisme exige un contrôle étroit des activités humaines pouvant mettre en danger ces ressources ou dégrader les milieux naturels vulnérables qui en assurent le renouvellement.

Cette orientation vise donc plus particulièrement à protéger la ressource eau potable, les milieux fragiles uniques ou d'intérêt écologique, la forêt et les terres propices à l'agriculture, les lagunes et les habitats, les ressources marine et faunique et mettre en valeur les éléments naturels et patrimoniaux les plus représentatifs de notre territoire. Cette orientation vise par le fait même le mieux-être et la survivance de ceux qui habitent ce territoire, en maintenant un cadre de vie de qualité.

ORIENTATION 2

Promouvoir un développement socio-économique reposant sur un équilibre entre les différentes collectivités dispersées sur le territoire, tout en leur reconnaissant des fonctions et des vocations complémentaires

Parallèlement à la forte concentration d'activités institutionnelles, administratives et commerciales sur l'île du Cap-aux-Meules, desservant l'ensemble des villages des Îles, rappelons aussi les migrations de population au profit de l'île centrale et la vulnérabilité socio-économique des communautés situées aux extrémités de l'archipel.

Cette orientation vise donc à éviter l'appauvrissement et la déstructuration de ces communautés, ainsi qu'à garantir le maintien et, s'il le faut, le développement d'un niveau adéquat de services répondant aux besoins quotidiens de ces populations dans les domaines sociaux, éducatifs, récréatifs et culturels. Elle a également comme objectif de soutenir et de favoriser ouvertement les initiatives privées visant l'établissement d'activités commerciales et industrielles dans ces collectivités.

ORIENTATION 3

Favoriser la rentabilisation des infrastructures et des équipements publics déjà existants et de ceux éventuellement mis en place

On constate le grand nombre, la diversité et parfois la duplication des services, des équipements et des infrastructures publiques implantées sur l'ensemble du territoire. Dans un contexte de décroissance démographique et de ressources financières de plus en plus limitées, cette multiplicité d'équipements publics place maintenant les autorités municipales face à de nouvelles problématiques nécessitant des efforts soutenus de rationalisation, ce qui sous-entend également une concertation entre les différents partenaires impliqués.

Cette orientation vise donc la rentabilisation de ces équipements ou infrastructures. En ce sens, il faut s'assurer que les outils de contrôle dont nous disposons puissent contrer le phénomène de dispersion et orienter davantage le processus d'urbanisation autour des infrastructures et des services existants. Maintenant que les municipalités sont regroupées en une seule entité administrative, il faut favoriser la rationalisation des équipements et encourager leur utilisation par des échanges de services à l'intérieur de secteurs qui peuvent s'y prêter.

Par ailleurs, cette orientation ne doit aucunement, par les objectifs qu'elle vise, compromettre l'orientation précédente quant au maintien des services aux communautés situées aux extrémités.

1.3 Les territoires particuliers

En plus des affectations données aux différentes parties du territoire, la Municipalité juge que certains sites, bâtiments ou territoires doivent faire l'objet d'une attention plus spéciale et d'une protection plus grande.

La Pointe de l'Est

La Pointe de l'Est est un exemple unique de la dynamique de l'évolution du milieu dunaire. Ses 684 hectares regroupent plusieurs types de végétation liée aux différents milieux qui la caractérisent : sable côtier, prés salés, marais, tourbières, landes, etc. Elle abrite également une faune ailée très variée (quelques 180 espèces), pour laquelle elle constitue un site de nidification et d'alimentation très important.



Figure 6 – Réserve de faune de la Pointe de l'Est

Reconnaissant la Pointe de l'Est comme un écosystème unique au Québec et l'un des éléments naturels majeurs des Îles-de-la-Madeleine, le ministère fédéral de l'Environnement y a créé une réserve faunique en acquérant la majorité des lots appartenant, dans la plupart des cas, à des résidents de Grosse-Île. Ce territoire, protégé et administré par le Service canadien de la faune fait maintenant partie d'un réseau de huit réserves nationales de faune au Québec.

Plus récemment, le Gouvernement du Québec, à partir de lots situés dans ce secteur et sous sa juridiction, a instauré sur le territoire de la Pointe de l'Est un refuge faunique dans le but, lui aussi, de permettre la conservation de ces habitats et de ces espèces en édictant certaines normes relatives aux conditions d'utilisation de ce territoire.

Les lagunes et les dunes

Les lagunes

Les plans d'eau que forment les lagunes du Havre-aux-Basques, du Havre-aux-Maisons et de la Grande-Entrée sont également des espaces d'intérêt. Ce sont des territoires qui abritent des ressources communes à tout l'archipel.

Ces milieux lagunaires sont ainsi des écosystèmes à protéger pour des raisons à la fois écologiques et économiques. Plusieurs démarches entreprises par les différents groupes du milieu, plus particulièrement celles du Comité Z.I.P, visent la préservation, la mise en valeur et la gestion de ces plans d'eau.

Les dunes

L'importance des cordons dunaires et de leur inestimable valeur du point de vue patrimonial, écologique et économique est connue de tous les intervenants. Ces territoires sont inscrits comme territoires d'intérêt pour lesquels la Municipalité et ses différents partenaires devront mettre en place des outils et des moyens leur permettant d'assurer leur protection et leur mise en valeur.

Le site historique de la Grave

En septembre 1983, le ministre des Affaires culturelles procédait au classement de La Grave de Havre-Aubert comme site historique. Havre-Aubert est le lieu d'implantation des premiers Madelinots et constitue le site de commerces le plus ancien de l'archipel. Le site même de La



Figure 7 – Site historique de La Grave

Grave regroupe un ensemble de bâtiments patrimoniaux, reliés aux activités de pêche. On y retrouve, entre autres, quelques petites salines ou magasins de pêche que les pêcheurs habitaient durant leur saison d'activités et où ils salaient leurs prises, un magasin général et son entrepôt adjacent, une grande saline et quelques anciennes maisons.

Chapitre 2 : La démographie

La MRC compte huit municipalités avec une population qui totalisait 13 104 personnes en 2004, soit une baisse par rapport au recensement de 1986 et de 1996. Ceci s'explique par la diminution de la natalité et par l'émigration de plus de cent familles madelinienes, à la suite du moratoire imposé au secteur des pêches au cours des années 1990.

2.1 La population permanente

La population des Îles-de-la-Madeleine est francophone à 94 %. Elle est en grande partie de descendance acadienne, quoique depuis une vingtaine d'années s'y ajoutent bon nombre de Néo-Madelinots. La minorité anglophone, soit environ 500 personnes est concentrée principalement sur l'île de Grosse-Île et à l'Île d'Entrée.

2.2 La population saisonnière

Le territoire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine compte de plus en plus d'habitations occupées de façon saisonnière (surtout dans le village de l'Île-du-Havre-Aubert).

À la population permanente, il faut ajouter la population touristique qui séjourne durant la période estivale : plus de 50 000 visiteurs en 2002 avec une durée moyenne de séjour de 8 nuits. Notons ici que, comme la population saisonnière, l'achalandage touristique est réparti sur toutes les Îles, mais on peut noter une préférence pour les îles situées aux extrémités (Île-du-Havre-Aubert et île de Havre-aux-Maisons).

2.3 Projections démographiques

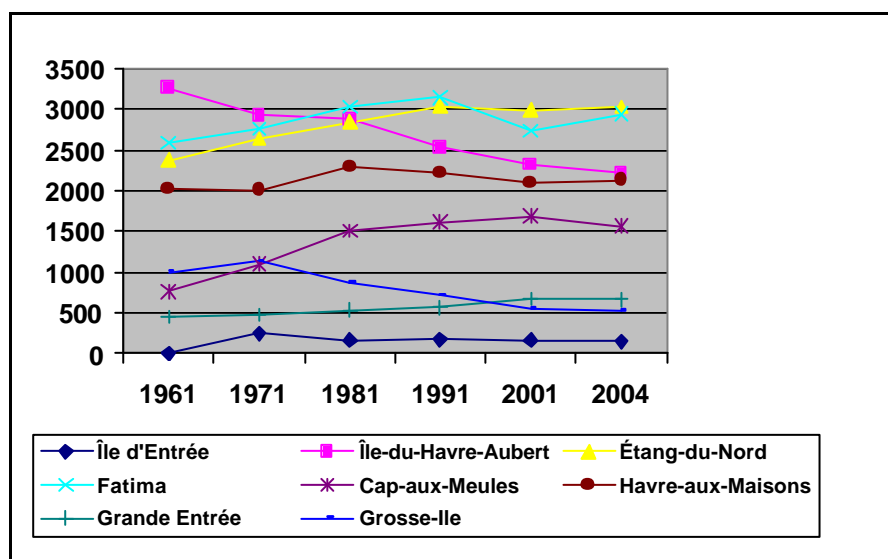
Après avoir connu un taux de croissance positif au cours des trente dernières années, la population des Îles diminue constamment. En effet, en 2004, lors du dernier recensement, la population s'élevait à 13 104 personnes, soit une baisse de 6 % par rapport au recensement de 1996 où on comptait 13 991 personnes. Il est à noter qu'avant 1996, elle avait constamment augmenté depuis 1961, représentant un taux de croissance de l'ordre de 16 %. De plus, les données statistiques de 1996 et de 2004 ont confirmé cette tendance à la baisse et la conjoncture économique difficile des dernières années, ayant amené des familles à quitter l'archipel à la recherche de travail, nous porte à croire que cette régression s'est poursuivie depuis. Les données démographiques transmises par le Bureau de la statistique du Québec (BSQ) et publiées dans la Gazette officielle du Québec, confirme cette baisse comme le démontre le tableau suivant.

Tableau 2.1
Projections démographiques du ISQ

	2001	2006	2011	2016	2021	2026
Îles-de-la-Madeleine	13 056	12 968	12 542	12 151	11 800	11 419

Les communautés situées aux extrémités ont vu le nombre de leurs citoyens diminuer de façon significative au profit de l'île centrale. En effet, à la lecture du tableau ci-dessous, l'on constate que toutes les localités situées aux extrémités (à l'exception de Grosse-Île), soit l'Île d'Entrée, l'Île-du-Havre-Aubert et Grande-Entrée, ont vu leur nombre de citoyens diminuer de façon importante et principalement au profit de l'île située plus au centre. Aujourd'hui, c'est plus de la moitié de la population totale (précisément 56 %) qui habite dans les trois (3) agglomérations de l'île centrale, soit L'Étang-du-Nord, Fatima et Cap-aux-Meules. Il est ici intéressant de souligner qu'en 1961, cette proportion n'était que de 45 %.

Tableau 2.2
Évolution de la population des Îles par localité 1961-2001



CHAPITRE 3 : Les activités économiques

L'économie des Îles-de-la-Madeleine repose principalement sur l'industrie de la pêche et celle du tourisme, deux (2) industries qui ont comme caractéristique d'être fortement saisonnières. Lorsque la saison bat son plein, entre juin et août, la pêche peut occuper jusqu'à 2 000 personnes. L'industrie touristique permet, quant à elle, la création ou la consolidation d'environ 1 500 emplois. En marge de ces leviers économiques de premier plan, mentionnons les emplois que procure l'exploitation des ressources autres qu'halieutiques, c'est-à-dire l'agriculture et l'extraction des ressources, soit environ 250 emplois. Le secteur public, en dépit des coupures des dernières années, demeure un employeur important avec ses quelque 900 emplois.

Bien que certains secteurs soient relativement bien implantés et que d'autres nous apparaissent fort prometteurs, il faut tout de même reconnaître que, depuis une dizaine d'années, la situation économique de l'archipel dans son ensemble s'est beaucoup détériorée. On enregistre néanmoins un redressement de la situation depuis environ deux ans.

3.1 L'industrie de la pêche

En dépit des changements brutaux qu'a connus cette industrie au cours des dix (10) dernières années, la pêche demeure toujours la principale occupation des gens vivant sur l'archipel des Îles-de-la-Madeleine. Aujourd'hui encore, c'est avec la mise à l'eau des bateaux à la fin du mois d'avril que coïncide la reprise des principales activités génératrices d'emplois. Mentionnons qu'à elle seule, l'industrie de la pêche procure du travail à une importante proportion de la population active.



Figure 8 – Port de pêche à Pointe-aux-Loups

En 1996, uniquement sur la flotte madelinienne, laquelle est constituée d'environ 440 bateaux, on pouvait compter jusqu'à 420 pêcheurs propriétaires ou capitaines et 890 aide-pêcheurs pour un total de 1310 personnes. Si on ajoute à ce groupe les quelque 1100 travailleurs affectés, soit au transbordement des captures, soit à la transformation, de même qu'aux tâches administratives, c'est certainement plus de 2000 Madelinots qui dépendent directement de cette ressource. Il n'est pas surprenant que les moratoires imposés sur la pêche aux poissons de fond aient autant affecté ce secteur au début des années 90.

Les infrastructures liées à la pêche

On retrouve 12 ports de pêche et 12 établissements de transformation du poisson répartis en divers endroits sur le territoire. Lorsqu'elles sont situées près des havres, les usines forment avec leurs bâtiments connexes (plan de halage, parc d'hivernement, usine à glace, entrepôt à poisson, etc.) et avec le port et ses bateaux, des ensembles qui traduisent visuellement l'importance de cette industrie. Ces équipements sont au cœur de l'activité économique et, par leur localisation en des points stratégiques le long du littoral, marquent le paysage.

**Tableau 3.1
Infrastructures liées à la pêche**

Villages	Ports	Usines	Types d'usines
Île d'Entrée	<ul style="list-style-type: none"> • Île d'Entrée 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune 	
Île-du-Havre-Aubert	<ul style="list-style-type: none"> • Havre-Aubert • Millerand 	<ul style="list-style-type: none"> • Norpro • Poissons frais des Îles 	<ul style="list-style-type: none"> • Polyvalente • Polyvalente
Étang-du-Nord	<ul style="list-style-type: none"> • Étang-du-Nord 	<ul style="list-style-type: none"> • Poissons frais des Îles • Pêcheries Gros-Cap • Fruits de mer Madeleine 	<ul style="list-style-type: none"> • Polyvalente • Polyvalente • Crabe
Fatima	<ul style="list-style-type: none"> • Cap-Vert 	<ul style="list-style-type: none"> • Pêcherie Gros-Cap 	<ul style="list-style-type: none"> • Homards (vivier) • Fumoir à hareng
Cap-aux-Meules	<ul style="list-style-type: none"> • Cap-aux-Meules 	<ul style="list-style-type: none"> • Madelipêche inc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Polyvalente
Havre-aux-Maisons	<ul style="list-style-type: none"> • La Pointe (1) • Pointe-Basse • Pointe-aux-Loups 	<ul style="list-style-type: none"> • J.W Delaney • Arseneau et fils • Pêcheries Hubert • Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> • Homard • Fumoirs à hareng • Homard
Grosse-Île	<ul style="list-style-type: none"> • Grosse-Île Nord • Old Harry 	<ul style="list-style-type: none"> • Coop Cap Dauphin • Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> • Polyvalente
Grande-Entrée	<ul style="list-style-type: none"> • Grande-Entrée 	<ul style="list-style-type: none"> • Madelimer 	<ul style="list-style-type: none"> • Polyvalente

Par ailleurs, cette activité importante qu'est la pêche, bien qu'elle occupe peu d'espace terrestre, pose quand même certains problèmes sérieux en terme de répercussions environnementales : élimination des résidus de la transformation du poisson, rejet des eaux de traitement et autres déchets industriels (huiles usées), besoins énormes en eau douce, empiètement sur le littoral et dragages en sont quelques exemples.

Pour l'instant, compte tenu du moratoire sur le poisson de fond et des quantités moins importantes de matières à traiter, les résidus de la pêche sont en grande partie introduits sur la chaîne compostable du Centre de gestion des matières résiduelles et, dans de moindres proportions, éliminés par rejet à la mer ou déposés sur des terres agricoles. Cependant, il est important de souligner que, dans l'hypothèse d'une reprise de la pêche au sébaste et à la morue, l'élimination des résidus de la pêche pourrait devenir un problème à cause des contraintes environnementales et réglementaires et des forts volumes concentrés en une très courte période.

3.2 Le tourisme

Depuis 1971, année de l'instauration d'un tout nouveau lien maritime permanent avec l'Île-du-Prince-Édouard, l'industrie touristique madelinienne n'a cessé de prendre de l'expansion pour finalement se retrouver derrière la pêche comme deuxième principale activité économique de l'archipel. De plus, le tourisme, comme activité économique, a indiscutablement favorisé l'essor de secteurs différents, qui ont su tirer profit de cet afflux de visiteurs.

Les Madelinots ont accueilli entre 1977 et 2002, de 20 000 à 50 000 visiteurs annuellement. En 1998, avec la mise en service d'un traversier de plus grande capacité, l'achalandage touristique connaissait une augmentation considérable de 27 % franchissant pour la première fois la barre des 35 000 visiteurs. Cette progression s'est poursuivie et en 2002, la destination des Îles-de-la-Madeleine a franchi pour la première fois la barre des cinquante mille visiteurs (50 000) ce qui représente des retombées économiques de l'ordre de 37 millions de dollars.



Figure 9 – Concours annuel des châteaux de sable

La venue des touristes a entraîné la mise en place d'équipements visant à leur offrir hébergement, restauration et activités diverses. En vingt (20) ans, le nombre et la qualité de ces équipements se sont considérablement accrus et répartis sur l'ensemble du territoire. Au plan de l'hébergement par exemple, on compte maintenant sur l'archipel une vingtaine d'auberges ou motels pour un total de 350 unités de même que six (6) terrains de camping, offrant ensemble 380 sites. Tout à côté de ces services d'hébergement, il y a un nombre assez important de chambres en maisons privées ainsi que la possibilité de louer maisons ou chalets. En ce qui concerne plus spécifiquement la restauration, on dénombre, toutes catégories confondues, tout près d'une cinquantaine de restaurateurs.

3.3 L'activité agricole

Historiquement, on ne peut nier l'importance de l'agriculture dans le quotidien des Madelinots quand on sait que la culture du sol et l'élevage des animaux ont permis aux insulaires de survivre au temps où la pêche ne pouvait à elle seule répondre à leurs besoins.



Figure 10 – Pâturage à l'Anse-à-la-Cabane

Mais depuis 1950, les Madelinots ont graduellement délaissé l'agriculture et, celle-ci comme activité, prenait sur le territoire une toute autre forme : la ferme complémentaire d'autosuffisance fut remplacée par la ferme entreprise. De beaux exemples en sont, sans aucun doute, l'implantation aux Îles, en 1982, d'un poulailler approvisionnant tout le territoire en œufs frais et, il y a quelques années, d'une production laitière avec fromagerie. La qualité des produits offerts, laisse à penser qu'une certaine relance agricole prend tranquillement forme, s'appuyant sur la production biologique, la serriculture et la transformation locale des produits.

Au plan spatial, la situation actuelle est donc la suivante : sur le territoire des Îles, on retrouve 5400 acres de terres utilisées à des fins agricoles, que ce soit pour le pâturage des animaux, l'approvisionnement en foin ou encore pour la culture maraîchère.

Précisons cependant que ces terres agricoles sont principalement situées à l'Île-du Havre-Aubert, Étima-du-Nord, Fatima et Havre-aux-Maisons.

3.4 L'industrie minière

Le projet d'implanter une mine de sel aux Îles-de-la-Madeleine remonte à 1972, alors que la Société d'état québécoise, SOQUEM, s'intéressait aux importants gisements de sel qui reposent dans le sous-sol de l'archipel. Entre 1976 et 1983, période pendant laquelle on réalisa les travaux d'exploration, les études de faisabilité et la construction des infrastructures, la SOQUEM aura dépensé 124 M \$.

Malgré les inquiétudes d'ordre environnemental qu'un projet de cette envergure pouvait susciter, la mine de sel, compte tenu de l'impact économique positif qu'elle représentait, fut mise en opération commerciale en 1983. Avec sa production de 1,5 M de tonnes de sel par année, ses 200 employés à temps plein, cette entreprise engendre dans l'archipel des retombées de l'ordre de 12 M de dollars annuellement.

3.5 L'industrie de la construction

Plusieurs entrepreneurs oeuvrent dans le domaine de la construction et génèrent une quantité importante de matières résiduelles. Le secteur de la construction est en essor depuis quelques années, les constructions résidentielles ont atteint des taux records depuis 2002 et ne cessent d'augmenter d'année en année. De plus, les rénovations commerciales et résidentielles sont aussi très nombreuses.

3.6 Les services publics, parapublics et privés

Enfin, le secteur des services publics et parapublics embauche plus de 900 personnes. Pour ce qui est du secteur privé, on peut y compter environ 1900 emplois, dont la plupart à temps partiel.

Les services fédéraux

À part les bureaux de poste que l'on retrouve dans chacune des localités, la presque totalité des services fédéraux est centralisée à Cap-aux-Meules : Pêches et Océans, Garde Côtière, Gendarmerie



Figure 11 – Port de Cap-aux-Meules

Royale, Travaux Publics et Transports Canada. Il faut aussi ajouter à cette présence fédérale, deux équipements majeurs : l'aéroport situé à Havre-aux-Maisons et le port de Cap-aux-Meules.

Les services provinciaux

Dans le cas des services provinciaux, le portrait est à peu près identique : presque tous situés à Cap-aux-Meules, les ministères présents les plus importants sont : ministère de la Solidarité sociale; Agriculture, Pêcheries et Alimentation, Environnement, Faune et Parc- Québec, Transports, de même que la Sûreté du Québec et la Société d'assurance automobile, Communication-Québec et l'Aide juridique. Le ministère de la Justice a choisi L'Île-du-Havre-Aubert pour l'implantation d'un Palais de justice qui abrite aussi un centre de détention et le Bureau de la publicité des droits. Le gouvernement du Québec est également présent à l'Île d'Entrée; l'aéroport est de propriété provinciale, permettant une liaison aérienne hivernale tandis que le service de traverse maritime est assuré par un transporteur sous contrat avec la Société des traversiers du Québec.

Tableau 3.2
Services provinciaux et fédéraux

Localité	Fédéraux	Provinciaux
Île-du-Havre-Aubert	<ul style="list-style-type: none"> • Bureaux de poste à Bassin, Havre-Aubert et l'île d'Entrée 	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau de la publicité des droits • Établissement de détention • Palais de justice
Île d'Entrée	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau de poste 	<ul style="list-style-type: none"> • Aéroport de l'île d'Entrée • Traverse maritime (île d'Entrée, CAM)
Étang-du-Nord	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau de poste 	
Fatima	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau de poste 	
Cap-aux-Meules	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau de poste • Emploi et Immigration • Garde Côtière • Gendarmerie Royale • Pêches et Océans 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture, Pêcheries et Alimentation • Aide juridique • Bureau du député • Centre local d'emploi (CLE)

	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux publics • Transports • Bureau du député • Port • Société d'aide au développement des collectivités (SADC) 	<ul style="list-style-type: none"> • Centre local de développement (CLD) • Communication-Québec • Environnement, Faune et Parcs • Immatriculation véhicules automobiles • Société d'assurance automobile • Sûreté du Québec • Transports • Société des alcools
Havre-aux-Maisons	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau de poste • Aéroport 	
Grosse-Île	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau de poste 	

Source: Compilation MRC des Îles-de-la-Madeleine, 2000

Les services de santé

En ce qui concerne plus spécifiquement les services socio-sanitaires, outre les plus importants comme le Centre hospitalier de l'Archipel (CHA), le Centre local de services communautaires (CLSC) et le Centre d'hébergement en soins de longue durée (CHSLD) tous localisés à Cap-aux-Meules, on retrouve un centre de réadaptation à Fatima ainsi que trois (3) points de service du CLSC situés aux extrémités : Old Harry, desservant Grande-Entrée et Grosse-Île, Île-du-Havre-Aubert et l'Île d'Entrée.

Les services éducatifs

Quant aux services éducatifs, ils sont offerts par deux commissions scolaires : l'une catholique et francophone (Commission scolaire des Îles), de qui relève en plus de l'école Polyvalente située à l'Étang-du-Nord, la presque totalité des écoles primaires; l'autre, protestante et anglophone (Commission scolaire Eastern Shore Québec Gaspésia) dispense ses services aux communautés de Grosse-Île et de l'Île d'Entrée. Le Collège de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine offre l'enseignement collégial à quelque 180 étudiants, via un centre ouvert depuis 1983 et situé à l'Étang-du-Nord.

Tableau 3.3
Les services socio-sanitaires

Localité	Socio-sanitaires	Éducatifs
Île-du-Havre-Aubert	Point de service C.L.S.C.	École aux Iris
Île d'Entrée	Centre d'hébergement (Ressource intermédiaire)	Entry Island School*
Étang-du-Nord	Centre d'hébergement (Maison à Damas)	École Saint-Pierre Polyvalente des Îles Cégep de la Gaspésie et des Îles
Fatima	Centre de réadaptation	École Stella-Maris
Cap-aux-Meules	C.H /C.H.S.L.D/ C.L.S.C Centres d'hébergement (Ressource intermédiaire) Centre des services sociaux de la Gaspésie et des Îles (C.S.S) Centre jeunesse Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine	
Havre-aux-Maisons	Centre d'hébergement (Nouveaux horizons)	École centrale
Grosse-Île	Point de service C.L.S.C. (desservant Grande- Entrée) Centre d'hébergement (Ressource intermédiaire)	Grosse-Isle High School *
Grande-Entrée		École Notre-Dame du Sacré-Cœur

Source: Compilation MRC des Îles-de-la-Madeleine 2000

Les services municipaux

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine possède de nombreux bâtiments situés dans chacune des localités. Ceux-ci abritent les services de loisirs, de culture, de voirie, d'administration de tous les secteurs municipaux.

Tableau 3.4
Les services municipaux

Localité	Services	
Île-du-Havre- Aubert	<ul style="list-style-type: none"> • Point de service • Voirie • Service incendie • Service des loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> • Centre multifonctionnel • Garage municipal • Caserne de pompiers • Salle de l'Âge d'Or • Bâtiments site La Grave
Île d'Entrée	<ul style="list-style-type: none"> • Point de service 	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau municipal
Étang-du-Nord	<ul style="list-style-type: none"> • Service des loisirs • Voirie 	<ul style="list-style-type: none"> • Centre récréatif • Service des loisirs • Site de la Côte • Garage municipal
Fatima	<ul style="list-style-type: none"> • Service des loisirs • Voirie 	<ul style="list-style-type: none"> • Aréna Albin Aucoin • Garage municipal
Cap-aux-Meules	<ul style="list-style-type: none"> • Mairie • Service des loisirs • Service incendie 	<ul style="list-style-type: none"> • Centre civique • Aréna Wendell Chiasson • Caserne de pompiers • Tennis • Chalet des scouts
Havre-aux- Maisons	<ul style="list-style-type: none"> • Service des loisirs • Direction des travaux publics • Pompiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Maison de la culture • Garage municipal • Caserne de pompiers • Complexe municipal • CGMR • Club de course
Grosse-Île	<ul style="list-style-type: none"> • Point de service • Service incendie • Service des loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau municipal • Caserne de pompiers • Halte et bâtiments
Grande-Entrée	<ul style="list-style-type: none"> • Point de service • Service des loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> • Capitot de l'est • Bâtiments base de plein air • Club de l'Âge d'Or

SECTION 2 : La gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine

La section 2 trace le portrait actuel de la gestion des matières résiduelles sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine. Le chapitre 4 fait une description de l'organisation municipale de la gestion des matières résiduelles ainsi que de la réglementation en vigueur. Le chapitre 5 traite des ententes intermunicipales et le chapitre 6, pour sa part, des programmes municipaux de gestion existant sur le territoire.

Chapitre 4 : Organisation administrative du territoire et réglementation en vigueur

Le tableau 4.1 dresse le portrait de l'organisation municipale de la gestion des matières résiduelles.

**Tableau 4.1
Responsabilité des intervenants**

Municipalité	Responsabilité	Type de collecte	Résidentiel	ICI
Î. Madeleine	Municipale	Résidus domestiques	X	X
Î. Madeleine	Municipale	Matières recyclables	X	X
Î. Madeleine	Privée Municipale	Collecte des RDD	X	X
Î. Madeleine	Municipale	Collecte des résidus organiques	X	X
Î. Madeleine	Municipale	Collecte des encombrants	X	-
Î. Madeleine	Municipale	Gestion des boues	X	X

Le tableau 4.2 présente les règlements municipaux en vigueur sur le territoire de la MRC.

Tableau 4.2

Règlements municipaux en vigueur

Municipalité	Titre du règlement	Nature
Îles-de-la-Madeleine	2002-11	Règlement pour la compensation annuelle pour le service d'enlèvement, de traitement et d'élimination des matières résiduelles
Îles-de-la-Madeleine	1995-01 2003-02	Règlement concernant la collecte sélective, le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles -matières faisant l'objet de la collecte -horaire et circuit -contenants, poids, localisation -avis d'infraction, pénalités
Îles-de-la-Madeleine	2003-24	Règlement concernant les nuisances -nuisance sur les immeubles -nuisance sur la place publique -nuisance par le bruit -administration et pénalité
Îles-de-la-Madeleine	2001-04	Règlement autorisant la vidange de boues de fosses septiques -immeuble desservi -quote-part des municipalités
Îles-de-la-Madeleine	2003-07 et 2005-05	Règlement concernant la création de la commission consultative de gestion des matières résiduelles -nombre de membres -le mandat
Îles-de-la-Madeleine	2002-12	Règlement pour la compensation annuelle afin de pourvoir au remboursement de la dette et du fonctionnement du centre régional de traitement des boues de fosses septiques.

Chapitre 5 - Entente intermunicipale

À l'heure actuelle, il n'existe aucune entente intermunicipale. En effet, depuis la fusion municipale, le territoire de la nouvelle municipalité et celui de la MRC est le même. De plus, toutes les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, auparavant propriétés de la MRC, appartiennent maintenant à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Chapitre 6 - Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

La collecte est effectuée par un entrepreneur local selon un calendrier déterminé par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Un total de 4 876 portes sont visitées hebdomadairement par la collecte résidentielle. De celles-ci, environ 330 le sont de façon saisonnière. En plus de la collecte résidentielle, la collecte commerciale est effectuée par le même entrepreneur; 680 commerces sont desservis selon l'horaire établi et certains bénéficient de collectes supplémentaires.

Les collectes d'ordures, de matières recyclables et de matières compostables

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine utilise les services d'un entrepreneur privé afin d'effectuer les diverses collectes. « Les entreprises Nadyco » est pour l'instant l'entreprise désignée par la Municipalité. Le contrat a été octroyé après un processus d'appel d'offres publiques. Toutes les matières sont recueillies séparément et apportées au Centre de gestion situé à Havre-aux-Maisons et propriété de la Municipalité.

Les collectes s'effectuent par alternance, soit l'incinérable une semaine et les matières recyclables la semaine suivante. Le compost est ramassé pour un secteur des Îles en même temps que les matières incinérables et, pour l'autre secteur, avec les matières recyclables. Une exception est faite lors de la période estivale où la collecte des matières compostables est effectuée à chaque semaine.

Les ICI qui veulent bénéficier de services additionnels ou qui engendrent un plus gros volume de matières résiduelles, peuvent signer un contrat correspondant à leur besoins avec la Municipalité dont le coût sera établi en fonction des services retenus (nombre de collectes, nombre et dimension de contenants).

6.1 Collecte des matières résiduelles domestiques (incinérables)

La collecte des matières résiduelles est effectuée par un entrepreneur pour le compte de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Les collectes sont effectuées aux deux semaines ou selon un horaire établi selon les besoins pour le secteur commercial.

Tableau 6.1

La collecte des matières incinérables

	Résidentiel	Commercial	
Nom de l'entreprise	NADYCO	NADYCO	Municipalité
Date d'échéance	12-2008	12-2008	-
Durée	5 ans	5 ans	-
Fréquence de collecte	1 X 2 semaine	1 X 2 semaine et au contrat	au contrat
Nombre de portes	4876	680	
Centre de transbordement	Non	Non	
Lieu d'élimination	CGMR - HAM	CGMR - HAM	CGMR - HAM
Coût de la collecte	101 400 \$	157 965 \$	12 500 \$
Coût d'élimination	503 990 \$	360 020 \$	4 940 \$
Coût total	605 420 \$	194 005 \$	17 440 \$

6.2 Collecte sélective des matières recyclables

Tableau 6.2
Collecte des matières recyclables

	Résidentiel	Commercial	
Nom de l'entreprise	NADYCO	NADYCO	Municipalité
Date d'échéance	12-2008	12-2008	-
Durée	5 ans	5 ans	-
Fréquence de collecte	1 X 2 semaine	1 X 2 semaine et au contrat	au contrat
Nombre de portes	4876	680	
Centre de transbordement	Non	Non	
Lieu de traitement	CGMR - HAM	CGMR - HAM	CGMR - HAM
Type de collecte	Bacs et conteneurs	Bacs et conteneurs	Carton en ballots
Coût de la collecte	98 800 \$	80 716 \$	37 500 \$
Coût du traitement	408 800 \$	240 900 \$	80 300 \$
Coût total	507 600 \$	321 616 \$	117 800 \$

6.3 Collecte des résidus organiques

Les collectes sont effectuées aux deux semaines pendant la période hivernale mais à toutes les semaines pendant la période estivale.

Tableau 6.3

Collecte des résidus organiques

	Résidentiel	Commercial
Nom de l'entreprise	NADYCO	NADYCO
Date d'échéance	12-2008	12-2008
Durée	5 ans	5 ans
Fréquence de collecte	1 X 2 semaines 1 X semaine été	1 X 2 semaines 1 X semaine été et au contrat
Nombre de portes	4 876	680
Centre de transbordement	Non	Non
Lieu de traitement	CGMR – HAM	CGMR – HAM
Type de collecte	Bacs	Bacs et conteneur
Coût de la collecte	139 930 \$	21 910 \$
Coût du traitement	47 345 \$	35 715 \$
Coût total	187 275 \$	57 625 \$

6.4 Collecte de résidus domestiques dangereux

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine n'offre aucun service de collecte de RDD mais s'occupe tout de même de la réception de certains de ceux-ci au centre de gestion. Les batteries, la peinture, les piles et les huiles de provenance résidentielle sont récupérées au centre de tri tandis que les huiles usées commerciales sont récupérées par les garages où un entrepreneur privé s'occupe d'effectuer la collecte. Les médicaments sont récupérés par les pharmacies et les pneus sont collectés par les garages ou apportés au centre de gestion municipale par apport volontaire où une entente avec Recyc-Québec permet la collecte et le transport de ces derniers vers les grands centres.

Seul Hydro-Québec possède un dépôt autorisé pour les RDD produits à la centrale de production et périodiquement des entreprises privées en font la collecte.

6.5 Collecte des apports volontaires

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine opère, à même son site de traitement, un parc à conteneurs où les gens et les entreprises sont invités à apporter eux-mêmes leurs matières une fois triées. Une rampe d'accès est aménagée et celle-ci mène à 7 conteneurs où toutes les matières sont triées par les utilisateurs, à l'aide d'un employé qui assure la bonne marche des opérations. Le site est ouvert aux particuliers deux jours semaines à tarifs réduits. Des frais selon le volume sont imposés pour tous les ICI qui utilisent le service. Les coûts reliés à ces installations sont déjà inclus dans le bilan de chacune des matières présentées dans ce chapitre.

6.6 Collecte des encombrants

Les encombrants

La Municipalité organise annuellement des collectes spéciales pour les encombrants. Une collecte porte à porte est effectuée une (1) fois par année. Cette collecte permet aux contribuables résidentiels de se départir des matières qui ne sont pas ramassées lors de la collecte régulière.

**Tableau 6.4
Collecte des encombrants**

	Résidentiel	Commercial
Nom de l'entreprise	Municipal	
Date d'échéance	-	
Durée	-	
Fréquence de collecte	1 à 2 X l'an	
Nombre de portes	Par inscription	
Lieu de traitement - élimination	CGMR - HAM	
Type de collecte	Vrac	
Coût de la collecte	47 960 \$	
Coût de traitement - élimination	8 760\$	
Coût total	56 720 \$	

6.7 Collecte des boues

Les boues résidentielles et commerciales

La gestion des boues se fait aussi au niveau de la Municipalité. Une collecte de boues de fosses septiques est faite annuellement par la Municipalité où toutes les maisons sont systématiquement visitées et vidangées aux deux ans. «Lavages industriels Vigneau » est l'entreprise désignée pour la vidange annuelle, résidentielle et commerciale.

Les boues sont collectées et apportées pour être traitées au centre de traitement situé à même le site du centre de gestion.

Les villages de L'Île du Havre-Aubert, L'Étang-du-Nord, Fatima et Havre-aux-Maisons sont pourvus d'étangs aérés dont les boues devront être vidangées au cours des prochaines années.

**Tableau 6.5
Collecte des boues**

	Résidentiel	Commercial
Nom de l'entreprise	Lavages industriels Vigneau Sani-Vent (à l'occasion)	Lavages industriels Vigneau Sani-Vent (à l'occasion)
Date d'échéance	12-2007	12-2007
Durée	4 ans	4 ans
Fréquence de collecte	1 X 2 ans	1 X 2 ans
Lieu d'élimination	CGMR - HAM	CGMR - HAM
Type de collecte	Porte à porte	Porte à porte
Coût de la collecte	129 080 \$	20 920 \$
Coût de traitement	176 700 \$	28 765 \$
Coût total	305 780 \$	49 685 \$

6.8 Collecte spéciale

Aucune collecte spéciale n'est réalisée sauf celle des encombrants une ou deux fois par année. Les gens peuvent toutefois requérir les services d'entreprises oeuvrant dans le domaine pour ce qui est de la collecte de véhicules hors d'usage, d'huiles usées, de pneus, etc. La plus grande partie des matières collectées par ces entreprises est apportée et traitée au centre municipal de gestion. Il est donc juste de dire que ces matières font déjà partie intégrante du bilan présenté dans les pages suivantes.

6.9 Les programmes de communication et de sensibilisation

Il y a un programme de sensibilisation régulier assuré par la Municipalité et à l'occasion des équipes spéciales sont formées afin de sensibiliser les résidants, les commerçants ou les touristes sur des sujets déterminés à l'avance.

Un plan de communication est en préparation pour les trois prochaines années afin de sensibiliser la population et ce, en collaboration avec les divers médias locaux.

Par le biais de programmes gouvernementaux, nous effectuons des campagnes de sensibilisation en période estivale pour les touristes, les Madelinots et les fêtes publiques.

Tableau 6.6

Les programmes de communication et de sensibilisation

Municipalité	Moyen	Matières visées	Coûts
Î. Madeleine	Dépliant	Toutes	10 000 \$
Î. Madeleine	Visite Porte à porte	Toutes	8 000 \$
Î. Madeleine	Fourniture d'équipements	Toutes	1 000 \$
Î. Madeleine	Plan communication	Toutes	11 000 \$

6.10 Coûts de gestion des matières résiduelles assumés par le secteur municipal

**Tableau 6.7
Les coûts de la gestion en résumé**

Gestion des matières résiduelles	Coûts / an
Collecte	
Collecte des matières résiduelles domestiques	271 865\$
Collecte des matières recyclables	217 016 \$
Collecte des résidus organiques	161 840 \$
Collecte des RDD	0 \$
Collecte des encombrants	47 960 \$
Collecte des boues	150 000 \$
Installation	
Système de traitement des boues	205 465 \$
Incinérateur	545 000 \$
Centre de transbordement	0 \$
LES	78 320 \$
DMS	0 \$
Dépotoir	0 \$
Centre de tri	730 000 \$
Plate forme de compostage	83 060 \$
Dépôt RDD	0 \$
Ressourcerie, déchetterie, parc à conteneur	8 760 \$
Programme de sensibilisation	30 000 \$
TOTAL	2 529 286 \$

CHAPITRE 7 : Les intervenants en gestion des matières résiduelles

Ce chapitre présente les intervenants oeuvrant en gestion des matières résiduelles sur le territoire.

7.1 Les intervenants

Organismes gouvernementaux :	MDDEP, Environnement Canada, Recyc Québec
Organismes municipaux :	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, Commission municipale
Organismes privés :	Collecte sélective Québec Conseil canadien du compostage Conseil régional en environnement
Groupes environnementaux :	Attention Frag'Îles Comité Z.I.P. des Îles
Commission scolaire :	Commission scolaire des Îles et Eastern Shore school board
Organismes communautaires :	Club Richelieu (paniers de Noël) Comptoir familial (vêtements) Les retraités de l'enseignement (jouets)
Organisme d'économie sociale :	Ressourcerie Ré- Utiles

7.2 Activités du secteur municipal et du secteur privé

Entreprises de collecte:	Les Entreprises Nadyco Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Entreprises de collecte des boues :	Lavages industriels Vigneau – ONYX Sani-Vent, Sani-Mobile Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Centre de tri :	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Pneu :	Recyc-Québec et CTMA (transport)
LES :	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
DMS :	Léonard Thorne, Fatima
Recycleur :	Recyclage DC, Viau réparation
Collecte de matières réutilisables :	Ressourcerie Ré- Utiles
Entreprise de compostage :	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Dépôt RDD :	Hydro-Québec Lavages industriels Vigneau – ONYX Municipalité des Îles

Section 3 : Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire

Les matières résiduelles présentées dans cette section représentent pour la plus grande partie les matières apportées par la collecte régulière et, pour une minime partie, les apports volontaires apportés au Centre de gestion des matières résiduelles directement par les citoyens. Les données proviennent exclusivement du registre de pesée et du registre des ventes 2004.

Chacun des chapitres de cet inventaire détaille spécifiquement chacun des types de matière. Pour tous ces chapitres, les données proviennent de l'analyse des registres de pesée de la balance 2004 du Centre régional de gestion des matières résiduelles et certaines données fournies par les commerces et industries qui utilisent des services privés de traitement (distributeurs de bières, de boissons gazeuses, Hydro-Québec, etc.).

La répartition des matières résiduelles résidentielles et commerciales a été déterminée par le nombre de bacs (ou l'équivalent pour les conteneurs commerciaux) distribué sur tout le territoire pour la collecte de chacun des types de matière. Le secteur résidentiel regroupe toutes les résidences permanentes, saisonnières et les logements multiples alors que le secteur ICI englobe toutes les entreprises, commerces et institutions, peu importe leur taille ou leur activité. Quant au secteur construction et démolition, il concerne les activités de construction et de démolition et leurs résidus sont apportés au centre de gestion régional par l'entrepreneur (sur le site des apports volontaires).

Chapitre 8 : Matières recyclables récupérées et valorisées

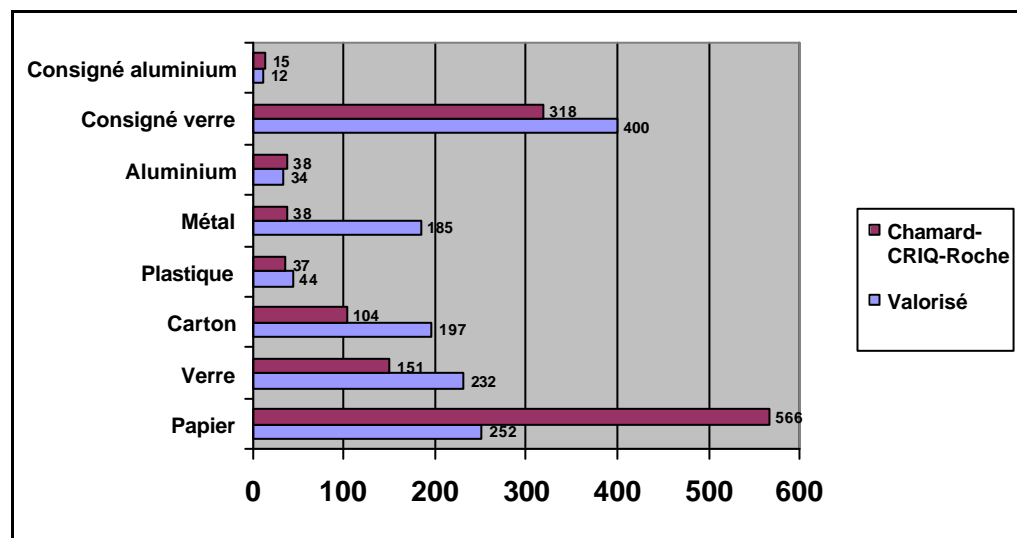
Ce chapitre s'attarde aux détails des quantités selon la nature des matières récupérées. On retrouve donc, dans un premier temps, aux tableaux 8.1 et 8.2, l'inventaire des matières recyclables récupérées et valorisées par la collecte et les apports volontaires.

8.1 La collecte résidentielle

Environ 56% des matières recyclables récupérées au Centre de gestion des matières résiduelles proviennent de ce qu'il convient d'appeler les « ménages québécois »; le reste, 44%, est apporté par la collecte des ICI et le traitement des apports volontaires de ces derniers. Ce qui porte à environ 1000 T (résidentiel) et 750 T (ICI) de matières récupérables apportées par la collecte régulière et les apports volontaires.

La répartition des matières par type provient de l'étude : Caractérisation des matières résiduelles au Québec, octobre 2000, qui a été réalisée par Chamard-CRIQ-Roche, nous avons opté pour l'utilisation des pourcentages attribués au secteur rural.

Tableau 8.1
Quantité de matières recyclables récupérées et valorisées
par le secteur résidentiel



Nous remarquons ici que les quantités valorisées sont importantes et que les objectifs sont atteints pour pratiquement toutes les matières sauf le papier et l'aluminium.

Pour ce qui est du papier, nous pouvons expliquer assez facilement l'écart présenté au tableau. Le papier est depuis quelques années inséré à la filière compost afin d'augmenter l'apport en carbone du produit final. Il est inséré à même les résidus compostables aux résidences et est déjà calculé dans le volume de ceux-ci. De plus, de nombreuses maisons possèdent des poêles à bois et se servent du papier comme combustible d'allumage. Enfin, les Îles-de-la-Madeleine ne possèdent pas de journaux aussi volumineux que les zones plus urbanisées; les circulaires ou encore les catalogues ne sont pas aussi abondants. Nous pouvons donc conclure que le volume de 566 tonnes recommandé par l'étude est discutable pour un milieu comme celui des Îles.

Pour ce qui est de l'aluminium, le volume est pratiquement atteint et d'une année à l'autre celui-ci varie. En 2005, des améliorations ont été apportées au site des apports volontaires afin de récupérer les métaux mous et les résultats sont concluants : nous estimons donc qu'au cours de la prochaine année l'objectif sera lui aussi atteint.

Pour ce qui est du métal, le pourcentage est largement dépassé mais il faut avouer que ce tonnage comprend les apports volontaires (voitures, ferraille, électroménagers, etc.).

8.2 Matières consignées

Les matières consignées sont déjà incluses dans le bilan des matières recyclables présenté plus haut. C'est donc plus de 12 T d'aluminium, de 5 T de plastique et de 400 T de verre qui sont retournées par les marchands locaux à chaque année. Ces données ont été fournies par les distributeurs locaux qui récupèrent la totalité des contenants consignés sur le territoire.

8.3 Pneus hors d'usage

L'entreprise CTMA s'occupe d'effectuer la collecte et le transport d'environ 2800 pneus usagés vers l'extérieur des Îles (pour une moyenne d'environ 15kg/pneu soit environ 42 tonnes). La collecte est effectuée directement chez les commerçants pour ce qui est de la partie commerciale et au centre de gestion des matières résiduelles pour la partie résidentielle.

8.4 Textile

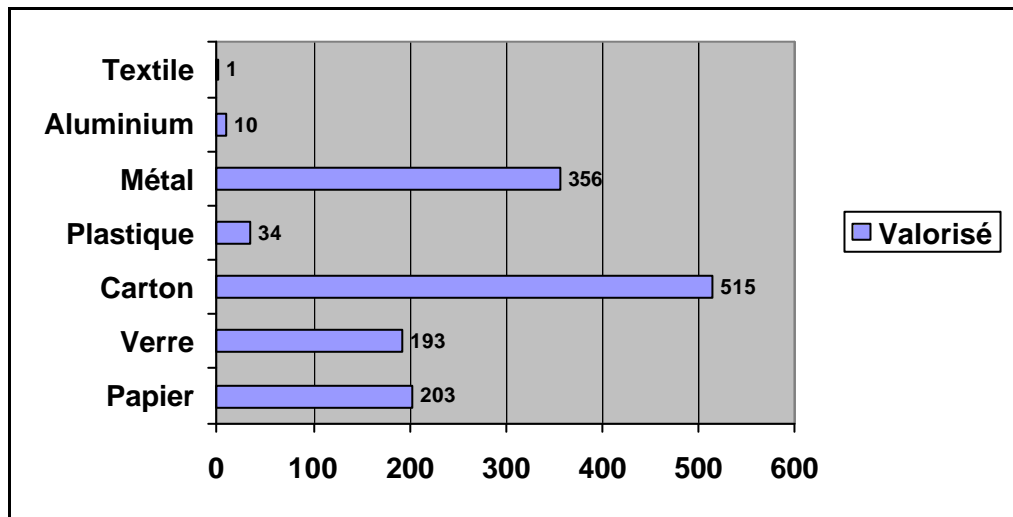
Il est très difficile d'évaluer la part de textile générée et récupérée aux Îles puisque la plus grande partie est apportée directement aux organismes de charité du territoire. On estime donc à un minimum de 23 tonnes le total de vieux vêtements ou d'autres articles apportés au comptoir familial. Environ 75% de ces apports sont retournés par les organismes au centre de gestion.

8.5 La collecte commerciale

La situation particulière des Îles fait en sorte que près de 99% des ICI bénéficient des services municipaux de collecte et de traitement de leurs matières résiduelles.

Le bilan du secteur ICI a été lui aussi établi par les registres de pesée à la balance du Centre de gestion des matières résiduelles et représente environ 46% de ce qui est apporté par le camion de collecte de l'entrepreneur et 100% de la collecte effectuée par la municipalité.

Tableau 8.2
Quantité de matières recyclables récupérées et valorisées
par le secteur commercial



Chapitre 9 : Les résidus organiques récupérés et valorisés

Les résidus organiques récupérés et valorisés sont, en grande partie, apportés par la collecte régulière. Ils se répartissent selon le pourcentage suivant : 57% pour le résidentiel et 43 % pour le commercial. À ce pourcentage s'ajoute, pour le commercial, les résidus de poissons des usines que l'on mélange au compost depuis 1999.

De plus, quelque 30 composteurs domestiques ont été distribués à l'Île d'Entrée afin de diminuer les coûts de transport. On estime à environ 2 à 3 tonnes les résidus ainsi récupérés.

Tableau 9.1
Les résidus organiques

	Résidentiel	Commercial
Collecte	1 012 T	764 T
Résidus Verts	82 T	
Poissons		1 064 T

Chapitre 10 : Les résidus domestiques dangereux récupérés et valorisés

Il n'y a actuellement aucune collecte des RDD qui a été organisée jusqu'à maintenant. Certains RDD sont acceptés dans les commerces mais aucune promotion de ces lieux n'est faite auprès de la population.

Les huiles usées générées par les garages et les entreprises sont présentement collectées par une entreprise privée à la demande des commerces et des institutions et sont traitées à l'extérieur des Îles.

Les médicaments sont récupérés par les deux pharmacies présentes sur le territoire.

Les batteries de véhicules sont récupérées au centre de gestion et sont acheminées vers l'extérieur des Îles par un entrepreneur quelques fois par année.

Les peintures sont régies par une entente intervenue entre la Municipalité et Les Peintures récupérées du Québec inc.. Elles sont récupérées par apport volontaire au site municipal et expédiées dans des contenants étanches pour être recyclés.

Chapitre 11 : Matériaux secs récupérés et valorisés

Les matériaux secs sont principalement livrés par apports volontaires par les citoyens et les commerçants ou encore par les collectes spéciales effectuées par la Municipalité.

Les débris du secteur de la construction sont en grande partie acheminés au centre de gestion régional directement par apports volontaires, par les entrepreneurs en construction. Environ 313 T de débris de construction sont apportés et enfouis au centre ainsi que 241 T de bois. On peut considérer que 25% du bois est récupéré soit par l'organisme communautaire Ré-Utile ou acheminé vers la filière compostage, le reste est inutilisable et enfoui avec les déchets de construction.

Pour ce qui est des apports résidentiels, il s'agit aussi de débris de construction mais cette fois apportés au centre par les particuliers.

Ces données proviennent toujours du bilan de la balance 2004.

Tableau 11.1
Les matériaux secs

	Résidentiel	Commercial
Bois	112 T	241 T
Matériaux de construction	140 T	313 T

Chapitre 12 : Boues récupérées et valorisées
12.1 La provenance des boues

Depuis 2002, un centre de traitement des boues de fosses septiques complète l'ensemble du Centre de gestion des matières résiduelles de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Depuis, toutes les fosses septiques des résidences isolées du territoire sont vidangées à tous les deux ans. Environ 3500 T de boues de fosses septiques sont ainsi récoltées annuellement. Les boues de fosses septiques qui sont traitées et insérées au compost proviennent, en grande partie, d'origine résidentielle. Des boues municipales sont aussi produites aux cinq étangs d'épuration des eaux.

12.2 Type de collecte et traitement

Les boues de fosses septiques sont vidangées selon un calendrier préétabli pour une vidange à tous les deux ans. Un entrepreneur privé a obtenu le contrat de vidange pour 4 ans. Le traitement est effectué au centre de traitement régional des boues par un système de déshydratation, ce qui permet de traiter, à l'aide de bassins aérés, la partie liquide et d'incorporer la partie solide au compost.

12.3 Quantité générée, valorisée et éliminée

Les données relatives aux quantités sont présentées dans les tableaux suivants.

**Tableau 12.1
Les boues résidentielles**

Résidence permanente	Résidence saisonnière	Analyse des boues	Règle	Moyen de valorisation	Quantité traitée	Quantité valorisée solide
4000	300	Oui	Oui	Compost	5 400 T	675 T

**Tableau 12.2
Les boues municipales**

Filtration de l'eau	Épuration des eaux	Nombre d'industrie	Analyse	Règlement	Moyen	Quantité valorisée
Non	Oui	1	Oui	Oui	Compost	ND

Tableau 12.3
Les boues industrielles

Compagnie	Type de boues	Analyse	Règlement	* Quantité	Moyen	Quantité valorisée
Hydro-Québec	Eaux de procédé	Oui	Entente	ND	ND	ND

* Les eaux usées produites par Hydro-Québec sont acheminées vers les étangs d'épuration de la municipalité selon une entente intervenue entre les parties. Cette situation fait en sorte que les quantités reliées à cette industrie ne peuvent être quantifiées.

12.4 Impacts et risques potentiels

- Augmentation de la matière organique du compost
- Augmentation de la quantité de compost
- Nécessite une meilleure gestion du compost
- Augmentation du lixiviat à traiter
- Contamination industrielle possible
- Présence de contaminants divers
- Apport de boues à fréquence variable pouvant modifier la qualité du compost

Chapitre 13 : La collecte des matières incinérables

Au centre de gestion des matières résiduelles, le traitement des matières non récupérables se traduit par l'incinération et l'enfouissement des cendres.

L'entreprise de collecte offre au secteur commercial et au secteur résidentiel le service de la collecte des matières incinérables à toutes les deux semaines.

La Municipalité incinère environ 4 416 tonnes de matières par année. Cette portion inclut la collecte et les refus de tri. Ces données proviennent du registre 2004 de pesée de la balance et des données sur le refus de tri.

Une étude de caractérisation a été effectuée en 2005 et nous a démontré que le contenu du bac noir pourrait encore être amélioré. Il y a donc toujours des efforts de sensibilisation à faire en vue de diminuer les quantités de matières à être incinérées.

Chapitre 14 : Le bilan

14.1 Le bilan en 2004

À la lumière de ces informations, nous remarquons que les objectifs de la politique sont atteints pour plusieurs types de matières pour ce qui a trait au secteur résidentiel.

Tableau 14.1
Bilan 2004 – volet résidentiel

	Récupérée Selon le registre de la balance (A)	Répartition Selon l'étude (B)	Récupérable Total * B (C)	Politique (D)	Atteinte des objectifs A / C
Papier	252 T	59,9 %	599 T	60 %	42 %
Carton	197 T	11,2 %	112 T	60 %	175 %
Verre	232 T	15,8 %	158 T	60 %	147 %
Métal	185 T	3,9 %	39 T	60 %	475 %
Plastique	44 T	5,2 %	52 T	60 %	85 %
Consignée	400 T	318 T	Achat des distributeurs	80 %	126 %
Consignée aluminium	12 T	15 T	Achat des distributeurs	80 %	80 %
Textile	22 T			50 %	49 %
Aluminium	12 T		ND	20 %	

La première colonne présente les données des matières récupérées apportées au centre de gestion, selon le registre de pesée de la balance.

Selon l'étude de Chamard-CRIQ-Roche, pour le secteur rural, les pourcentages recueillis par une collecte porte à porte devrait être ceux apparaissant à la colonne B. Ceux-ci sont appliqués au total des matières recyclables et sont présentés à la colonne C.

Comme discuté précédemment à la section 8.1., nous pouvons considérer que les objectifs de la politique sont atteints pour plusieurs types de matières et semble plutôt irréaliste dans le cas du papier pour les raisons expliquées préalablement.

Dans les prochaines années, une campagne de caractérisation globale devra être entreprise afin de confirmer les données de la balance présentées et ainsi s'assurer de l'atteinte des objectifs de la politique et, par la même occasion, d'en fixer de nouveaux au besoin.

Pour ce qui est du secteur ICI, le tableau suivant présente les quantités recueillies au centre de gestion. Une étude de caractérisation sera également effectuée au niveau des commerces afin de connaître le potentiel de récupération de ces derniers. Cette démarche nous permettra de cibler les matières générées et de mettre les efforts de sensibilisation nécessaire afin d'augmenter la qualité et la quantité de matières récupérées.

Tableau 14.2
Bilan 2004 – volet commercial

	Récupérée (A)	Politique (D)	Atteinte des objectifs
Papier	203 T	70 %	
Carton	515 T	70 %	
Verre	193 T	95 %	
Métal	356 T	95 %	
Plastique	34 T	70 %	
Consignée	314 T	70%	125 %
Consignée alu	9 T	70%	75%
Textile	1 T	70 %	
Aluminium	10 T		

14.2 Prévision 2008

Nous pouvons considérer que le bilan de masse ne pourra pas augmenter de façon importante d'ici 2008, à moins que des changements majeurs se surviennent dans l'économie madelinienne. L'affluence touristique toujours en augmentation depuis 1998 est maintenant stable, les usines de poissons sont en restructuration et diversifient leur production étant donné la diminution des stocks de poissons et l'état des marchés, l'industrie de la construction est en plein essor mais connaît elle aussi une certaine stabilité. La population, quant à elle, est plutôt en diminution si on se fie aux statistiques présentées plus haut. Selon les bilans de masse que nous possédons pour les années antérieures, l'augmentation a été de 7% entre 2001 et 2003. De plus, avec l'application du billet de courtoisie en 2004, nous avons noté une amélioration dans les habitudes des

Madelinois à trier leurs matières résiduelles. Au cours de cette même année, nous avons constaté une diminution de 5 % de l'ensemble des matières générées ce qui nous porte à croire que le bilan de masse ne pourra pas augmenter de façon significative.

Tableau 14.3
Bilan des matières générées

Matières générées	Résidentiel (t/an)	Commercial (t/an)	Total (t/an)
Mise en valeur			
Collecte des matières recyclables	782	1 015	1 797
Résidus organiques	1 094	1 828	2 922
RDD	0	0	0
Matériaux secs – Réemploi (Ré-Utile)	28	65	93
Textiles	22	1	23
Encombrants (Métaux)	140	196	336
Pneus	31	11	42
Autres	0	0	0
Sous total (A) : Matières mises en valeur	2 102	3 111	5 213
Élimination			
Incinération ^{xx}	2 560	1 856	4 416
Enfouissement sanitaire	0	0	0
Dépôt en tranchée	0	0	0
Dépôt de matériaux secs	224	491	714
Dépôt en milieu nordique	0	0	0
Autre forme	0	0	0
Sous total (B) : Élimination			5 130
Matières générées totales A+B			10 344
Population totale			13 201
Génération per capita (t/pers/an)			0,78

Note : Ces données proviennent du registre de la balance 2004

** L'incinération engendre environ 880 tonnes de cendre qui doivent être enfouies.

SECTION 4 : ORIENTATIONS ET OBJECTIFS**CHAPITRE 15 : Rappel des objectifs régionaux et objectifs municipaux**

Les objectifs de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine sont d'atteindre et de maintenir les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. L'objectif général de récupérer globalement 65% des matières pouvant être récupérées est déjà atteint, si on analyse les données recueillies au poste de pesée de la balance en 2004 et les données des bacs types compilés en 2005.

Les objectifs par matière et par secteur ne sont pas tous atteints et l'objectif municipal sera d'atteindre les pourcentages de revalorisation pour tous les types de matières d'ici 2008.

Secteur résidentiel :

- 60% du verre, du plastique, du métal, des fibres, des encombrants et des matières putrescibles (déjà atteint sauf papier)
- 75% des huiles, peintures et pesticides (efforts à faire)
- 60% des RDD (efforts à faire)
- 50% du textile (déjà atteint)
- 80% des contenants consignés à remplissage unique de bière et de boisson (déjà atteint)
- 20% de l'aluminium consigné (déjà atteint)

Secteur ICI :

- 85 % des pneus (déjà atteint avec l'aide de Recyc-Québec)
- 95 % des métaux et du verre 70% du plastique et des fibres, incluant le bois, les papiers et les textiles
- 60 % des matières putrescibles (déjà atteint)

Dans l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition :

- 60% de toutes les matières pouvant être mises en valeur, papiers, emballages, acier, granulats, bois et autres.

Tels que présentés dans les chapitres précédents, les objectifs de la nouvelle politique sont déjà pratiquement atteints.

Les organismes du territoire ont mis beaucoup d'efforts depuis de nombreuses années afin de réduire au maximum l'élimination des ordures en favorisant la réduction à la source, la réutilisation, le recyclage et la valorisation par le compostage.

La nouvelle Municipalité poursuit donc les efforts de diversion, afin de réduire le plus possible l'enfouissement et l'incinération en augmentant le recyclage et le compostage dans tous les secteurs du territoire.

Voici quelques mesures qui s'imposent :

- Poursuivre l'objectif de la MRC des Îles-de-la-Madeleine et tenter de maximiser la valorisation par une plus grande sensibilisation et la mise en application des règlements.
- Visiter et inventorier tous les industries, commerces et institutions du territoire pour permettre d'identifier la provenance des matières résiduelles et, dans un deuxième temps, offrir des outils appropriés qui assureront une meilleure participation au tri à la source.
- Établir un partenariat avec les organismes communautaires du milieu qui permettra d'obtenir tout le soutien requis afin de valoriser et/ou de revendre sur le marché local les matières récupérées qui peuvent être redistribuées.
- Appliquer les mesures prévues aux règlements dans le cas où, après des efforts de sensibilisation, aucune amélioration n'aurait été apportée au tri à la source.
- Instaurer les moyens de récupération des matières où aucune récupération, ou peu, n'est actuellement faite.
- Mettre en place, prochainement, le lieu d'enfouissement conforme pour compléter les opérations du Centre de gestion des matières résiduelles.

CHAPITRE 16 : Recensement des diverses installations de gestion des matières résiduelles du territoire

Ce chapitre présente les infrastructures disponibles et susceptibles de permettre l'atteinte des objectifs tout en respectant toutes les normes environnementales.

Toutes les infrastructures desservant le territoire en matière de gestion des matières résiduelles sont la propriété de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Étant donné le milieu insulaire et les coûts de transport très élevés, il est inutile de considérer la capacité des MR environnantes.

**Tableau 16.1
Recensement et capacité de traitement des installations**

Installation	Propriétaire	Capacité maximale	Quantité traitée	Quantité valorisée	Quantité éliminée	Capacité inutilisée	Tarif
Centre de tri	Municipalité	6 000 T	2 500 T	1 700 T		3 500 T	36 \$ T
Compostage	Municipalité	4 000 T	3 000 T	3 000 T		1 000 T	36 \$ T
Apports volontaires 1	Municipalité	2 000 T	1 000 T	1 000 T		1 000 T	ND

**Tableau 16.2
Recensement et capacité d'élimination sur territoire**

Installation	Propriétaire	Capacité maximale	Quantité traitée	Quantité valorisée	Quantité éliminée	Capacité inutilisée	Tarif
Incinérateur	Municipalité	7 500 T			4 400 T	3 100 T	100 \$ T
DMS	L.Thorne	2 000 T	2 000 T			0 T	
LET	Municipalité	ND				ND	150 \$ T

SECTION 5 : SCÉNARIO DE MISE EN OEUVRE

Cette section présente les scénarios de gestion que la Municipalité propose afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée. Étant donné que le travail est déjà bien amorcé et que les résultats sont concluants, il s'agira pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine d'optimiser ses installations et ses activités afin de poursuivre ses objectifs.

Plusieurs actions peuvent être entreprises afin de réduire les coûts d'opération des diverses installations ou encore d'augmenter leur utilisation.

Le service étant déjà offert aux ICI et l'élargissement des marchés étant difficile compte tenu des coûts très élevés du transport, la masse critique semble atteinte pour toutes les installations présentes sur le territoire. De plus, l'éloignement et l'insularité rendent impossible le regroupement avec d'autres MR.

Chapitre 17 : Matières recyclables

Les matières recyclables sont recueillies principalement par la collecte porte à porte pour les résidences et les ICI. Des bacs de 360 litres ont été distribués à chacune des portes afin de faciliter le tri.

Les moyens envisagés par la Municipalité afin de répondre aux objectifs fixés visent essentiellement à améliorer le taux de participation et de récupération ainsi que la qualité de la collecte. Le fonctionnement de la chaîne de tri devra être révisé afin d'optimiser cette dernière.

Augmenter et poursuivre la sensibilisation

Le taux de recyclage pourrait se maintenir et même augmenter en investissant sur la sensibilisation et la publicité.

Réaliser la tenue d'activités telles : ateliers d'information et de formation, chroniques environnementales dans les médias, kiosques d'information, ateliers auprès des enfants (concours, jeux, informations), ateliers et informations lors des fêtes publiques.

Établir la liste des organismes et promouvoir les organismes communautaires et les entreprises qui offrent un service de récupération (vêtements, électroménagers, textiles, jouets, appareils électriques, meubles, médicaments, etc.)

Fournir les outils appropriés

Proposer aux entreprises ou aux organismes des outils adaptés afin de faciliter le tri dans leurs différentes activités.

Inventorier les ICI à fort volume

Cibler les entreprises où les volumes sont supérieurs à la moyenne et apporter des recommandations sur les améliorations à apporter afin d'augmenter et de faciliter le tri à la source.

Offrir plus de collectes spéciales de toutes sortes

Offrir des collectes spéciales pour les encombrants, les gros rebuts, les pneus, les sapins de Noël, etc. favorise le tri à la source.

Application des règlements en vigueur

Poursuivre le programme de mise en place du système de billet de courtoisie afin d'inciter les gens à améliorer le tri à la source.

Améliorer l'inventaire des matières collectées

Développer et utiliser de nouveaux outils afin d'obtenir des données encore plus détaillées sur les ventes et les réceptions de matières récupérables et ainsi obtenir un portrait fidèle de la récupération pour un milieu insulaire et rural.

Soutenir les organismes locaux oeuvrant dans la récupération

Participer à la promotion des services offerts par les organismes communautaires du milieu et leur offrir du soutien.

Agrandissement de l'aire d'entreposage

L'agrandissement de l'aire d'entreposage intérieure permettrait d'obtenir de meilleurs prix pour un matériel de qualité supérieure et d'attendre d'expédier lorsque les prix sur les marchés sont en croissance.

Chapitre 18 : Matières compostables

Les matières compostables sont collectées dans des contenants de 240 litres. On retrouve des composteurs domestiques dans quelques résidences, mais 95 % des résidences sont visitées lors de la collecte porte à porte.

Temps de maturation

Une optimisation (aération, retournement, abris des intempéries, etc.) de la chaîne de compostage permettrait de réduire sensiblement le temps de maturation du compost.

Augmentation de la sensibilisation

Le taux de participation et le taux de diversion pourrait être encore plus important en investissant sur la sensibilisation et la publicité.

Atelier d'information et de formation, chronique environnementale dans les médias, kiosques d'information, ateliers auprès des enfants (concours, jeux, informations), atelier et informations lors des fêtes publiques.

Fournir les outils appropriés

Proposer aux entreprises ou aux organismes des outils adaptés afin de faciliter le tri dans leurs différentes activités.

Inventorier les ICI à fort volume

Permet de cibler les entreprises où les volumes sont supérieurs à la moyenne.

Chapitre 19 : Apports volontaires

Augmentation de la sensibilisation

Augmenter la sensibilisation des travailleurs et des entrepreneurs de la construction afin de diminuer le volume à enfouir et augmenter la portion récupérable des matériaux de construction.

Fournir les outils appropriés

Proposer aux entreprises des outils adaptés afin d'effectuer un tri efficace.

Partenariat

Établir un partenariat constant avec les organismes communautaires du milieu.

Main-d'œuvre

Prévoir la main-d'œuvre suffisante afin d'effectuer le tri des apports volontaires et la réception de ceux-ci.

Application des règlements en vigueur

Établir des normes pour la réception des matières et revoir la tarification selon le type de matière apportée.

Établir la liste des organismes et promouvoir les organismes communautaires et les entreprises qui offrent un service de récupération des RDD (médicaments, pneus, huiles, peintures).

Instaurer des collectes itinérantes sur le territoire ou aménager le site afin de collecter les RDD (peintures, piles, huiles résidentielles).

Chapitre 20 : Incinération

- ✓ Améliorer la maintenance préventive des équipements afin de limiter les arrêts prolongés.
- ✓ Valider le choix de l'incinération comme méthode d'élimination et de traitement.
- ✓ Pour réduire la quantité de matières incinérées, il faut développer des habitudes de récupération.
- ✓ Augmenter la sensibilisation afin d'éviter que des matières non destinées à l'incinération se retrouvent dans l'incinérateur et causent de multiples bris et ce, en plus de diminuer les revenus de matières potentiellement recyclables.

Chapitre 21 : Gestion des boues

La gestion de boues est entièrement administrée par la Municipalité. Un plan de gestion a été adopté en 2003 avec la mise en place du système de collecte et de traitement.

Chapitre 22 : Lieu d'enfouissement technique

- ✓ Améliorer les habitudes de récupération.
- ✓ Fermer le dépôt utilisé actuellement sur le site selon les recommandations du ministère de l'Environnement.
- ✓ Renforcer la sensibilisation afin de réduire à la source, d'augmenter le compostage, de promouvoir la récupération et le recyclage et permettre ainsi une diminution des matières à incinérer et, par la même occasion, à enfouir.
- ✓ Construire le lieu d'enfouissement technique le plus tôt possible suite aux audiences publiques et à la réception du certificat d'autorisation.
- ✓ Application d'une politique tarifaire de l'utilisateur-payeur.

Chapitre 23 : Programme de suivi

Le programme de suivi concerne essentiellement les matières ramassées par la collecte porte à porte et les apports volontaires.

Le responsable de la mise en œuvre du plan de gestion aura la responsabilité de tenir un registre des quantités de matières résiduelles pour chacune des catégories. Il produira donc des bilans de gestion afin de les confronter aux objectifs gouvernementaux. Il sera assisté dans cette tâche par le préposé à la balance et le préposé aux ventes des matières. Cette validation, effectuée en juin et décembre, permettra de compléter la base de données de suivi en plus de raffiner les données sur la production des matières résiduelles sur le territoire.

Le responsable travaillera en étroite collaboration avec la Commissions consultative de gestion des matières résiduelles afin de promouvoir tous les efforts de valorisation municipaux ou privés et de s'assurer du rendement des moyens mis en place pour atteindre les objectifs.

Un comité de vigilance sera mis en place afin de s'assurer que les actions entreprises permettent de rencontrer les objectifs. Ces observations permettront de valider et, aux besoins, d'adapter le plan à la nouvelle réalité par des modifications qui s'imposeront.

Chapitre 24 : Coûts de l'optimisation

Les coûts de la gestion, de la collecte et du traitement pour tous les types de matières subiront l'évolution des prix du marché. Cependant, les efforts mis à la valorisation permettront de réduire considérablement les coûts de l'enfouissement. Le maintien d'un prix au-dessous des coûts réels (pour le compostable et le recyclable) continuera d'encourager la participation le temps d'instaurer des habitudes de récupération. Le budget de 2,3 millions sera donc indexé afin de répondre à l'évolution des coûts et devra être ajusté pour tenir compte des propositions qui suivent.

Promotion – sensibilisation

Un budget annuel de 75 000 \$ est nécessaire afin de permettre l'embauche d'une équipe de sensibilisation (2) pour la saison estivale et d'une présence année. Cette équipe pourra inventorier les ICI, refaire l'inventaire de la distribution des bacs résidentiels et commerciaux, aider à l'application du nouveau règlement et au suivi des billets de courtoisie, à la promotion des partenaires et au développement de nouveaux outils afin de parfaire le tri, car le bac incinérable renferme encore trop de matières qui ne devraient pas s'y trouver.

Outils appropriés

Un budget récurrent de 30 000 \$ sera nécessaire afin de munir la Municipalité des outils nécessaires pour faciliter le tri à la source (confection de bacs étanches pour le compost, renouvellement des conteneurs commerciaux, kiosques de promotion, plate-forme de bacs pour les fêtes populaires, etc.).

Inventaire et suivi

Un montant de 5 000 \$ sera nécessaire afin d'effectuer l'inventaire détaillé des matières produites sur notre territoire et de valider toutes les données. Ce montant pourra aussi permettre de faire une partie du suivi en ce qui a trait à l'optimisation de nos infrastructures.

Collecte spéciale

Des collectes spéciales devront être instaurées surtout en ce qui regarde les RDD où une collecte itinérante pourrait être envisagée. Le coût d'une telle opération est d'environ 5 000 \$ annuellement. Au besoin, d'autres collectes pourraient être ajoutées (sapins de Noël, gros rebuts, etc.).

Lieu d'enfouissement technique

L'aménagement du LET est de loin l'investissement majeur auquel la Municipalité aura à faire face au cours des deux prochaines années. Il représente un investissement annuel de l'ordre de 375 000 \$.

Incinération

Un budget de 25 000 \$ devra être planifié pour l'inspection de toutes les composantes du système et pour l'évaluation des coûts de renouvellement et la mise à niveau de l'incinérateur.

En résumé

Promotion et sensibilisation	75 000 \$
Développement des outils	30 000 \$
Inventaire et suivi	5 000 \$
Collectes spéciales	10 000 \$
LET	375 000 \$
Incinérateur	25 000 \$

Chapitre 25 : Échéancier

Ce chapitre présente l'échéancier pour tous les différents points apportés dans les chapitres précédents.

Activité	2006				2007				2008			
Poursuivre la sensibilisation	H	P	E	A	H	P	E	A	H	P	E	A
Poursuivre la publicité	H	P	E	A	H	P	E	A	H	P	E	A
Sensibiliser les entrepreneurs en construction	H	P	E	A	H	P	E	A	H	P	E	A
Tenir des activités de sensibilisation	H	P	E	A	H	P	E	A	H	P	E	A
Établir la liste des organismes offrant des services de récupération	H	P	E	A	H	P	E	A	H	P	E	A
Promouvoir les organismes	H	P	E	A	H	P	E	A	H	P	E	A
Établir un partenariat avec les organismes	H	P	E	A	H	P	E	A	H	P	E	A
Fournir les outils appropriés	H	P	E	A	H	P	E	A	H	P	E	A
Prévoir la MO nécessaire aux apports volont.	H	P	E	A	H	P	E	A	H	P	E	A
Inventorier les ICI à fort volume	H	P	E	A	H	P	E	A	H	P	E	A
Offrir des collectes spéciales RDD	H	P	E	A	H	P	E	A	H	P	E	A
Offrir des collectes spéciales gros rebuts	H	P	E	A	H	P	E	A	H	P	E	A
Poursuivre le billet de courtoisie	H	P	E	A	H	P	E	A	H	P	E	A
Application du règlement avec rigueur	H	P	E	A	H	P	E	A	H	P	E	A
Améliorer l'inventaire des MR	H	P	E	A	H	P	E	A	H	P	E	A
Aménager l'aire d'entreposage	H	P	E	A	H	P	E	A	H	P	E	A
Optimiser la chaîne de compostage	H	P	E	A	H	P	E	A	H	P	E	A
Améliorer la maintenance de l'incinérateur	H	P	E	A	H	P	E	A	H	P	E	A
Valider le choix de l'incinérateur	H	P	E	A	H	P	E	A	H	P	E	A
Fermer le dépôt actuel	H	P	E	A	H	P	E	A	H	P	E	A
Construction du LET	H	P	E	A	H	P	E	A	H	P	E	A

Conclusion

Étant donné que les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 sont pratiquement tous atteints, le budget d'opération régulier sera reconduit afin d'assurer la poursuite des activités du Centre de gestion des matières résiduelles.

Des budgets supplémentaires ou des programmes spéciaux devront être instaurés afin d'effectuer, en continu, des activités de sensibilisation, le suivi aux commerces et aux institutions, la mise en place d'activités permettant l'atteinte et le dépassement des objectifs et, enfin, le suivi et la mise en place du plan de gestion des matières résiduelles.

La Municipalité entend poursuivre les efforts qu'elle a investis au cours des dix dernières années pour maintenir et peut-être même dépasser les objectifs de la politique québécoise et continuer ainsi à occuper l'une des premières places en ce qui a trait à la récupération des matières dans le domaine municipal.

Bibliographie

ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES,
Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, mai 2001, 141 p.

CHAMARD-CRIQ-ROCHE, *Caractérisation des matières résiduelles au Québec*, octobre 2000,
212 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, « Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-
2008 », *Gazette officielle du Québec*, 30 septembre 2002, 132^e année, no 39.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, édition 2001, www.stat.gouv.qc.ca.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur la qualité de l'environnement*, 1999.

RECYC-QUÉBEC, www.recyc-quebec.gouv.qc.ca.

STATISTIQUE Canada, Recensement 2001, www.statcan.ca.

MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE, *Projet de schéma révisé (document de travail)* ,
janvier 2006, 175 p.

MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE, *Rapport de la balance 2004*.

MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE, *Plan de gestion des boues de fosses septiques*,
novembre 2002, 35 p.